



PROCES-VERBAL DE LA 115 EME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES DÉLÉGUÉS DES CLUBS DE L'ACVF

Samedi 2 mars 2019
A Grand Vennes organisée par le FC Concordia Lausanne

<u>Présidence</u> :	Gilbert Carrard
<u>Secrétaire du procès-verbal</u> :	Alain Klaus, Secrétaire Général
<u>Clubs convoqués</u> :	130
<u>Présents</u> :	120 clubs
<u>Contre-appel</u> :	2 clubs
<u>Membres du Comité Central présents</u> :	MM. Gilbert Carrard, Président, Christophe Chaillet, Vice-Président, Marc-Henri Stauffer, Pierre-André Maerchy, Michel Chuard, Jérôme Laperrière.
<u>Excusé</u> :	M. Alain Trösch

Cette 115^{ème} Assemblée Générale est ouverte par Gilbert Carrard, Président, avec, en toile de fond, le film des 7 Grands.

Le FC Concordia Lausanne fêtera, tout au long de cette année, son 100^{ème} anniversaire et parole est donnée à M. Renato Dalla Palma, Président du 100^{ème} du FC Concordia.

Salutations et bienvenue à nos hôtes, nos membres d'honneur et nos invités

Autorités Cantonales et Communales

- Monsieur Rémy Jaquier, Président du Grand Conseil vaudois
- Monsieur Oscar Tosato, Municipal de la Ville de Lausanne

ASF

- Monsieur Dominique Blanc, Vice-Président de l'ASF
- Monsieur Christophe Girard, Président de la Commission des Arbitres a.i.
- Monsieur Philippe Hertig, Membre du Comité Central

Ligue Amateur

- Monsieur Romano Clavadetscher, Président du Comité

UEFA

- M. Jacques Antenen, Vice-Président instance de contrôle d'éthique et de discipline de l'UEFA. Commandant de la Police Cantonale Vaudoise

Présidents d'Honneur de l'ACVF

- MM. Noël Allaz, Jacky Marcuard et Dominique Blanc.

Membres d'Honneur de l'ACVF

- MM. Lino Campigotto, Michel Dumusc, Pierre-André Martin, David Robert, Francis Guex, Alain Maget, André Michoud, Gilbert Mivelaz, Charles-Henri Morex, Paul-André Cornu, Georges Guinand, Marc Morandi, Raymond Séchaud

Ligue Romande de Football

- Monsieur, Daniel Guillemin, Président

Associations amies

- MM. Sandro Stroppa (**FVRZ**), M. Heinz Hohl (**SOFV**), M. Peter Keller (**FVBJ**) MM Alfons Duffing, Membre du Comité, Samuel Jacquat (**AFF**), MM. Pascal Chobaz, Président Central et Jean-Michel Santoni (**ACGF**), MM. Mario Chatagny, Président, Pascal Begert, Vice-Président (**ANF**), MM. Patrick Wäspe, Vice-Président, Alain Chevrolet, Responsable coupe jurassienne (**AJF**), Aristide Bagnoud, Président (**AVF**)

SEPS

- M. Philippe Rupp, Délégué au sport associatif

Groupement Vétérans ASF, section Vaud

- MM. André Michoud, Président, Georges Delessert, Bernard Clerc, Gervais Levrat, Patrick Liaudet, Roger Renold, Olivier Schutz, membres du Comité.

Les « 7 Grands »

- M. Maurice Jossevel (**Carabiniers**), Mmes Corinne Martin, Corinne Nicod (**Paysannes vaudoises**), M. Steve Schorderet (**Jeunesses Campagnardes**), MM Alexandre Volet et Nicolas Conne (**Gymnastique**) Mme Monique Pidoux-Coupry (**Musiques Vaudoises**) Mme Lise Dutruy (**Chanteurs Vaudois**)

Les représentants de la Presse

- Tim Guillemin, 24 Heures
- Florian Vaney, La région Nord Vaudois

Parole est transmise à M. Oscar Tosato, Municipal de la Ville de Lausanne en charge des sports et de la cohésion sociale, qui nous présente sa commune.

Ordre du jour statutaire

1. Signatures de la feuille de présences et ordre du jour statutaire

130 clubs convoqués, 120 clubs présents à l'ouverture de l'assemblée, majorité absolue 62, majorité des $\frac{3}{4}$, 91.

L'assemblée générale a été convoquée statutairement le 9 janvier 2019 par e-mail et par courrier et peut dès lors valablement délibérer selon l'ordre du jour soumis.

2. Désignation des scrutateurs

Michel Chuard donne le nom des scrutateurs choisis selon leur emplacement avant le début de l'AG.

Les scrutateurs sont désignés par un lever des cartes de vote.

3. Approbation du Procès-Verbal de la dernière assemblée générale des délégués

Le procès-verbal de l'assemblée tenue à la Vallée de Joux, a été publié sur le site de l'ACVF le 23 mars 2018 et adressé à tous les clubs par courriel le même jour.

Ce dernier est accepté par un lever des cartes de vote et les remerciements vont à son auteur Alain Klaus.

4. Rapport annuel du Comité Central

Le rapport annuel a été publié sur le site ACVF en date du 12 février 2019. Des exemplaires imprimés étaient disponibles à l'entrée.

Ce rapport annuel contient les rapports de toutes les Commissions ; Compétitions (Alain Trösch), Juniors (Michel Chuard), Département Technique (Jean-Yves Aymon), Féminines (Pierre-Andre Maerchy), Arbitres (Jérôme Laperrière), Seniors (Marc-Henri Stauffer), Jeu et Fair-Play (Christophe Chaillet), Finances (Alain Favre – Alain Klaus) et Présidentiel (Gilbert Carrard).

Des remerciements sont adressés à tous les auteurs de ces rapports par Gilbert Carrard.

Aucune question de la part des délégués sur le rapport de l'ACVF 2018.

5. Rapport des vérificateurs des comptes 2018

Voici les 4 clubs vérificateurs pour l'année 2018 :

FC Lutry, FC Suchy Sports, FC Jorat-Mézières, FC Vallée de Joux

C'est le représentant du FC Jorat-Mézières, Vincent Rimaz, qui a été désigné pour donner lecture de ce rapport. Les comptes 2018 ont été audités par la fiduciaire BfB Fidam révision SA à Renens et vérifiés par les représentants des 4 clubs le jeudi 7 février 2019 dans les locaux de l'ACVF.

RAPPORT

de la Commission de vérification des comptes de l'Association Cantonale Vaudoise de Football pour l'exercice 2018 destiné à l' Assemblée générale du 2 mars 2019 à Lausanne

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Conformément au mandat qui lui a été confié, la Commission de vérification des comptes de l'ACVF, composée des clubs : FC Lutry, FC Suchy Sports, FC Jorat-Mézières et FC Vallée de Joux s'est réunie dans les locaux de l'Association au Mont-sur-Lausanne en date du jeudi 7 février 2019.

La Commission a pris connaissance du rapport d'audit établi par la fiduciaire BfB Fidam révision SA du 3 février 2019 dont la conclusion précise que les auditeurs n'ont pas relevé de faits laissant à penser que les comptes annuels 2018 de l'ACVF ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Quant à notre Commission, elle a procédé à des contrôles essentiellement basés sur des entretiens avec les responsables. Il convient de préciser qu'il a été répondu de manière claire aux diverses questions relatives à la gestion financière et comptable de l'ACVF.

Par cet examen, la Commission a pu constater que :

- Le bilan et le compte de pertes et profits concordent avec la comptabilité ;
- La comptabilité est tenue avec exactitude ;
- L'état de la fortune et des résultats répondent aux règles établies par la loi et les statuts pour les évaluations en matière de bilan.

Ainsi, sur la base de notre examen nous vous proposons :

1. D'approuver les comptes qui vous sont soumis
2. De donner décharge à notre commission de son mandat.

Pour la commission de vérification

FC Jorat-Mézières

Vincent Rimaz

6. Approbation des rapports du Comité Central et des vérificateurs des comptes

Monsieur Lino Campigotto, représentant du FC Aigle, prend la parole concernant les comptes 2018 et pour nous faire part des soucis pour l'avenir de notre association. Il relève qu'actuellement personne ne semble tenir les finances de l'ACVF vu que la commission des finances n'a pas de membre sur le site internet de l'ACVF. Il est aussi inquiet que les réserves de l'ACVF fondent chaque année ce qui reviendrait à demander de l'argent aux clubs vaudois sitôt les réserves épuisées.

Alain Favre, trésorier de l'ACVF, lui répond que

- a) L'ACVF tient particulièrement bien les comptes et est surpris par les remarques de Monsieur Campigotto
- b) Qu'une fonte des réserves n'est pas d'actualité car l'ACVF présente chaque année un budget équilibré comme en 2019 du reste.

Tous les rapports du Comité Central ainsi que des comptes sont soumis au vote par la levée de carte de vote. 112 oui, 2 avis contraire et 6 abstentions.

Gilbert Carrard remercie les clubs vaudois car la totalité des clubs sont à jour avec les factures de l'ACVF sauf le club d'Etoile-Lausanne qui se trouve boycotté depuis plusieurs mois, l'équipe de ce club ne participe pas au championnat de cette saison.

7. Budget de l'exercice 2019 et approbation

Alain Favre, trésorier de l'ACVF, présente un budget qui se veut prudent et réaliste. Le budget 2019 comporte un montant aux produits de 2'185'000. Un bénéfice de 1500 frs est budgété. Lors de l'explication du budget, il répond également aux interrogations du FC Aigle soulevées lors de l'acceptation des comptes 2018.

Gilbert Carrard invite l'assemblée à accepter le budget 2019 par levée des cartes de vote ce qui est fait avec 120 oui, aucun avis contraire et aucune abstention.

8. Nomination des clubs vérificateurs des comptes

Nommés comme anciens clubs le FC Vallée de Joux et le FC Suchy Sports. Le FC Concordia Lausanne et le FC Gingins deviennent nouveaux vérificateurs.

Impôts-dossier Fiscal

Pour compléter la rubrique des finances de cette assemblée, la parole est donnée à Alain Favre pour un bref rappel des obligations et devoirs des clubs de l'ACVF concernant les demandes du fisc vaudois.

Les clubs qui ont reçu des déclarations d'impôts sont tenus de les remplir et les envoyer au plus vite. Il est relevé que les clubs ne paieront rien si le bénéfice ne dépasse pas les 20'000 frs et le capital de 50'000 frs. Le fait de faire des réserves peut faire descendre le bénéfice pour les clubs qui ont eu des rentrées d'argent conséquentes suite à un anniversaire.

Concernant les bénévoles des clubs, les déductions des frais sont acceptées donc dans de très nombreux cas, ces personnes ne sont pas à annoncer au fisc. Sur ce point, le comité central est en discussion avec l'ACI pour trouver un compromis concernant les bénévoles. Les indemnités JS ne sont pas un revenu mais un subside donc pas imposable.

Parole est transmise à M. Rémy Jaquier, président du Grand Conseil Vaudois qui nous transmet les salutations du Grand Conseil.

9. Discussions et décisions sur les propositions du Comité Central de l'ACVF et des clubs

Nous avons reçu deux propositions de clubs dans les délais, elles ont été transmises aux clubs le 20 février 2019 par courriel.

Gilbert ouvre la discussion sur la 1^{ère} proposition du FC Aigle suivante :

Le FC Aigle, le plus ancien club vaudois en fonction, et après plusieurs consultations auprès d'autres clubs vaudois, fait la proposition suivante aux membres de l'ACVF présents à l'AG concernant un sujet, important à ses yeux que nous développons ci-après :

Teneur de la proposition :

Le FC Aigle propose que dès la saison 2019-2020 les frais de formations des candidats arbitres soient entièrement pris en charge par l'ACVF, via sa Commission des Arbitres (CA). Actuellement le coût facturé aux clubs est de CHF 300.00 par candidat arbitre.

Développement de l'argumentation :

Selon les Statuts de l'ASF, un arbitre nommé est sous l'entière responsabilité du Club auquel il appartient. Cette affirmation n'est nullement contestée par le FC Aigle et il assume la teneur et la mise en application.

A la question posée : « Une personne s'inscrivant pour un cours d'arbitre ASF, peut-on le considérer comme un Arbitre ASF ? » La réponse donnée, à juste titre, est NON ! Il doit d'abord suivre la formation puis être nommé au qualificatif d'arbitre ASF par la Commission des Arbitres de l'ACVF ou de tout autre région.

La question légitime qui vient à l'esprit, suite à cette affirmation, est la suivante et le FC Aigle l'a posée aux personnes compétentes : « Nous en déduisons donc qu'un candidat, qui s'inscrit à un cours pour arbitre n'étant pas encore arbitre ASF, et aussi méritant soit-il, n'est donc pas de la responsabilité du Club ? » La réponse donnée a été OUI ! »

A la question posée par le FC Aigle : « Alors, pourquoi expliquez-vous que l'inscription à ce cours est débitée au Club lorsque le candidat s'inscrit sous un Club ? » ... ??? pour la réponse |

De plus, si le candidat ne se présente pas audit cours, une amende est taxée au club concerné ? A la limite qu'une arrhe de désistement ou non présence soit appliquée on pourrait encore l'expliquer, mais c'est bien le nominal du cours qui facturé et en plus l'amende (Autrement dit : le Club — non responsable du candidat — est taxé 2x !)

De plus, selon le rapport 2017 de l'ACVF il a été annoncé que le cours de formation passerait de CHF 200.00 par candidat à CHF 300.00 avec un équipement offert en plus ! La question que le FC Aigle a posée était la suivante : « Qui paie le maillot qui est offert ? » Le Club ipso facto !

Ce que le FC Aigle conteste se situe uniquement dans la procédure décortiquée comme suit : « Comment peut-on décider d'une augmentation et d'un cadeau sans que le principal concerné (le Club payant) soit sollicité ou du moins consulté pour une acceptation ? » Être mis devant le fait accompli par une institution (ACVF/CA) qui est financée, en grande partie, par ses membres manque ... d'Élégance. La moindre des

politesse serait quand même de demander un avis ou, dans tous les cas, un accord préalable des Clubs ceci avant d'annoncer le changement, de façon officielle, autrement que par une ligne noyée dans un rapport annuel.

Un autre point, et non des moindres, consiste dans le fait que l'Association facture un montant (+/- 1/000 CHF) pour le quota d'arbitres manquants par tour. Il semblerait logique que le coût d'inscription pour un cours « candidat arbitre » soit prélevé justement de ce montant annuel.

Conclusion :

Sur la base de ces constatations et devant l'impossibilité de ladite Commission de donner des arguments à décharge, le FC Aigle demande aux Clubs vaudois de voter pour la proposition suivante :

Dès la saison 2019-2020 toute finance d'inscription pour un candidat arbitre, quel que soit le Club qu'il choisisse, est assumé entièrement par l'ACVF, via sa Commission des Arbitres. Une fois l'arbitre confirmé dans ses fonctions au titre d'Arbitre ASF, la responsabilité de ce dernier, comme indiqué dans les Statuts de l'ASF, sera sous la responsabilité (financière, éthique et comportementale) du club qu'il a choisi.

Avant de conclure, il n'est pas inutile de rappeler que les cours de formation pour futur arbitre ASF sont — partiellement — financés par l'ASF auprès des Régions qui les organisent.

Par avance, le FC Aigle remercie tous les Clubs présents de prendre position sur cette proposition, en toute liberté de choix, en partant de l'idée que l'ACVF/CA, comme dans les entreprises confrontées à des collaborateurs ou cadres performants qu'elles désirent conserver en son sein, un futur candidat arbitre est un cadre « potentiel » et, par conséquent, elle doit investir dans la formation de ce dernier. Ceci pour le bien de sa clientèle (ici les Clubs) et de l'entreprise (ici l'ACVF/CA).

Tout en vous remerciant de l'attention portée à notre missive, nous vous présentons, Monsieur le Président, Messieurs les Membres du Comité et Messieurs les Délégués des Clubs, l'expression de nos salutations sportives les meilleures.

Jérôme Laperrière répond ce qui suit au FC Aigle

Le comité Central de l'ACVF a pris note de la proposition du FC Aigle, soit, en résumé, que dès la saison 2019-2020, toute finance d'inscription pour un candidat arbitre, quel que soit le club qu'il choisisse, soit assumé par l'ACVF.

Et qu'une fois confirmé seulement dans ses fonctions au titre d'arbitre ASF, la responsabilité de ce dernier, comme indiqué dans les Statuts de l'ASF, sera sous la responsabilité (financière, éthique et comportementale) du club qu'il a choisi.

Le Comité central de l'ACVF tient à préciser d'abord :

Contrairement à ce qu'affirme le FC Aigle, les frais de formation d'un arbitre ASF facturés aux clubs (à vous) sont, actuellement de Frs 150.- et non de Frs 300.-, dixit les

modalités arbitres-clubs consultables sur notre site www.football.ch/acvf .

Le montant sera/serait de Frs 300.- **si et seulement si**, le club donne son aval pour que l'équipement de base de l'arbitre (2 maillots, 1 short, une paire de bas) soit acquis via le partenaire de la Commission des arbitres ACVF, François Sports à Morges.

Aucun club, je dis bien aucun, n'a été mis devant le fait accompli face à cette disposition.

Dans leurs réponses, les clubs concernés ont, parfois renoncé à passer par notre partenaire en choisissant de s'adresser à leur propre équipementier (choix que nous comprenons, que nous respectons pleinement et que nous soutenons en regard des liens qui lient un club avec ses propres partenaires-sponsors). D'autres clubs nous ont remercié de proposer ce nouveau service, les soulageant ainsi (leurs propres mots) de démarches qu'ils trouvaient fastidieuses.

Il nous semble, aussi, utile de préciser que la formation d'un arbitre comprend 35 heures de cours, 3 repas, 2 coachings/accompagnements et du petit matériel.

Les coûts sont estimés à Frs 410.-.

Les frais de participation facturés, Frs 150.-, aux clubs ne nous semblent et ne nous ont jamais paru inadaptés et/ou disproportionnés.

Pour rappel aussi, dès le début de sa formation, un candidat-arbitre **a l'obligation** d'être affilié à un club, ne serait que pour avoir accès à Club Corner et de pouvoir, ainsi consulter ses convocations, enregistrer les résultats et rédiger ses rapports de matchs.

S'il est vrai qu'un candidat arbitre est officiellement et définitivement nommé arbitre ASF qu'après une période probatoire (en général d'une année), le même candidat-arbitre non nommé est immédiatement contingenté au sein de son club dès ses premiers pas permettant à celui-ci, de disposer d'un nombre d'arbitres nécessaires ou tout au moins de compenser son manque d'arbitres. Placer, dès son inscription, un candidat-arbitre sous la responsabilité de son club est essentiel puisque cette même personne est d'abord membre de son club. **Un arbitre n'est pas membre de l'ACVF mais de son club !**

Si comme le propose le FC Aigle, le candidat arbitre était placé sous la responsabilité de son club qu'une fois sa période probatoire passée (1 année), les clubs seraient prétérités puisque le dit candidat serait sans club responsable durant cette période d'essai et non pris en compte dans le nombre d'équipes- nombre d'arbitres puisque son propre club s'en serait déresponsabilisé.

Il est donc indispensable d'affilier le candidat arbitre à son club dès son inscription. Je le rappelle, il en est membre !

Contrairement à ce qu'affirme le FC Aigle, l'ASF ne contribue pas, financièrement, à la formation des arbitres ASF des 13 régions de Suisse. Le subside que l'ASF alloue sont destinés aux cours de formation continue réunissant des arbitres déjà formés.

Pour information encore, l'ACVF soutient les clubs en faisant de la promotion de

l'arbitrage une de ses priorités : Outre les affiches et les flyers que vous avez tous reçus, outre les propositions de soirées de promotions qui vous ont été suggérées, nous avons de nombreux projets ambitieux avec la création d'un film qui sera diffusé sur les réseaux sociaux via Facebook twitter Instagram etc...

Aussi, afin de toucher un jeune public, une campagne de publicité sera menée dans le journal 20 minutes, deux grandes soirées de promotion seront organisées dans les locaux de l'ACVF les 30 avril et 5 novembre prochain.

Nous pensons, aussi, à la création de banderoles, de cadeaux, de gadgets) et animer, ainsi, des ateliers de mise en situation d'arbitre sous forme ludique. Des affiches et des flyers seront, également, envoyés à toutes les écoles professionnelles et collèges pour, peut-être, toucher des jeunes gens en dehors du football pouvant être intéressés à nous rejoindre

Une Commission pour la promotion de l'arbitrage a été créé avec outre des membres de la Commission des arbitres deux Présidents de clubs que je profite de remercier ici: Monsieur Rimaz Vincent (Jorat- Mézières) et Monsieur Marco Constantini FC Lavigny.

Fort des différents constats énumérés, considérant la proposition du FC Aigle non dénuée de bons sens sur l'aspect financier énoncé, le Comité Central de l'ACVF propose à votre consentement et vous demande de valider ce qui suit :

- **Dès la saison 2019-2020, les frais de la formation des candidats arbitres ASF et Mini seront pris en charge par l'ACVF et non plus facturés aux clubs,**
- **Les modalités arbitres-clubs seront corrigées dans ce sens dès le 01.07.2019.**
- **Le candidat arbitre ASF et/ou Mini est/sera, comme actuellement, placé sous la responsabilité de son club dès son inscription lui permettant, ainsi, d'être, entre autres, contingenté dans le club qu'il l'a annoncé dès ses premiers pas.**
- **La Commission des arbitres proposera toujours aux clubs le choix d'équiper ses candidats arbitres via le partenaire officiel de l'ACVF ou via leurs propres équipementiers.**

Modalités actuelles :

Arbitres ASF :

A l'issue du cours de formation, Frs 300.- sont facturés aux clubs des candidats – arbitres ASF qui ont participé au cours de formation de base et qui ont été admis candidats – arbitres ASF. Ce montant correspond aux frais de **formation, de dossier et d'équipement**. Le montant facturé sera de Frs 150.- (Frais de formation et de dossier), si le club du candidat-arbitre ASF équipe, lui-même, son candidat.

L'équipement de base, au frais du club du candidat-arbitre ASF, se compose de deux maillots officiels d'arbitre de couleur noire et jaune, d'un short et d'une paire de bas officiels d'arbitre de couleur noire.

Arbitres mini :

A l'issue du cours de formation, Frs 180.- sont facturés aux clubs des candidats – arbitres mini qui ont participé au cours de formation de base et qui ont été admis candidats – arbitres mini. Ce montant correspond aux frais de **formation, de dossier et d'équipement**. Le montant facturé sera de Frs 80.- (Frais de formation et de dossier), si le club de l'arbitre mini équipe lui-même son candidat.

L'équipement de base, au frais du club du candidat-arbitre mini, se compose d'un maillot officiel d'arbitre de couleur noire, d'un short et d'une paire de bas officiels d'arbitre de couleur noire.

Après ces explications et une intervention du représentant du FC Aigle qui est d'accord avec notre contre – proposition, Gilbert Carrard demande aux clubs d'approuver la proposition modifiée par l'ACVF. Cette proposition est acceptée par 119 oui et 1 abstention.

Gilbert Carrard ouvre la discussion sur la deuxième proposition émanant des clubs FC Sainte-Croix-La Sagne et le FC Corcelles-Payerne. Ci-dessous

Concerne : Frais d'arbitrage

Nous portons à votre connaissance un point que nous souhaitons aborder lors de l'assemblée générale du 2 mars 2019:

Nous constatons que régulièrement nous avons des arbitres qui viennent d'un rayon de plus de 50 km entraînant des frais supplémentaires au paiement ordinaire de l'arbitrage d'un match.

Comme nous faisons partie à part entière de l'ACVF, au même titre que tous les autres clubs du canton, nous estimons qu'il n'est pas normal que nos clubs soient pénalisés financièrement en raison de notre éloignement géographique.

Nous demandons donc, au nom de l'équité et de la solidarité entre membres, que ces frais supplémentaires, bien réels pour les arbitres, soient pris en charge par l'ACVF, La solution la plus simple, à notre avis, serait de nous ristourner ces frais à la fin de la saison sur la base des factures des arbitres.

En vous remerciant d'avance de prendre bonne note de ce courrier, nous vous présentons, Messieurs, nos salutations sportives,

Le comité central a bien pris note de cette proposition et émet une contre-proposition qui va dans le sens des deux clubs

Le Comité central de l'ACVF a pris bonne note de la proposition du FC Corcelles Payerne et du FC Sainte- Croix La Sagne lesquels demandent que le montant de 30 Frs supplémentaire payés par les clubs pour les arbitres parcourant plus de 50 km (aller simple) de leur

domicile au lieu du match, soient remboursés par notre Association, aux clubs pénalisés géographiquement.

Le Comité central reconnaît que d'autres clubs et non seulement les deux clubs demandeurs sont concernés par un éloignement géographique qui peut les prêter au sujet du thème évoqué.

Précisons peut-être :

Qu'il est difficile, pour le moment, de chiffrer, précisément, le coût de cette proposition avec en moyenne 500 matchs par week-end,

Que notre Service de convocation des arbitres a, depuis toujours, divisé le territoire vaudois en sept zones pour éviter au maximum les situations décrites,

Que des paramètres et des contraintes autres que géographiques liés à la désignation des arbitres, ne pourront jamais éviter ces « longs » déplacements.

Fort de ces constats, le Comité Central de l'ACVF se propose dans un 1^{er} temps :

- De créer un fond de solidarité, de subsidier, en 2019, donc cette année, à la hauteur Frs20'000.- les frais supplémentaires d'arbitrage (+ de 50 km) pénalisant les clubs défavorisés géographiquement.
- D'inviter les clubs concernés, et/ou ceux qui pensent l'être, de faire parvenir au secrétariat ACVF, au 15.12.2019, toutes les factures d'arbitrage 2019 « majorées » accompagnées d'un récapitulatif (total).
- De dresser au 16.12.2019, un état et un bilan des demandes qui lui seront parvenues et de répondre à celles qui seront fondées à la hauteur d'un montant total Frs 20'000.- pour les clubs concernés au prorata du nombre de factures reçues.

Si la proposition du FC Corcelles Payerne et du FC Sainte-Croix est acceptée: (soit le fait de rembourser l'intégralité des frais de l'ensemble des matchs concernés, ce qui pourrait représenter un montant considérable) notre service de convocation pourrait être contraint de désigner un directeur de jeu domicilié à proximité du club recevant, vous comprendrez aisément que les réclamations ne seraient pas acceptées en l'état.

Le Comité Central de l'ACVF vous propose de soutenir la proposition des deux clubs demandeurs sous la forme d'un subside rétroactif tel qu'il l'est évoqué ci-dessus.

Le représentant du FC Corcelles-payerne confirme qu'il est d'accord sur la contre-proposition de l'ACVF, cette dernière est acceptée par 112 oui, 4 avis contraires et 5 abstentions.

Gilbert Carrard rappelle aux clubs les dates des différents Workshop de l'ASF comme expliqué lors des séances décentralisées.

Alain Klaus rappelle qu'une séance de formation aura lieu le mardi 5 mars à l'ACVF sur club corner

Marc-Henri Stauffer prend la parole concernant les dates de reprises de championnat pour la prochaine saisons suite aux remarques des clubs, les dates suivantes sont :

Championnat saison 2019/2020

Actifs :	Week-end du 31/08 et 01/09
Seniors :	Semaine du 02 au 06/09
Juniors :	Samedi 31/08
CCLJ ABC :	Week-end du 24-25/08
Féminines :	Week-end du 31/08 et 01/09

Christophe Chaillet prend la parole pour un rappel sur le comportement Fair-Play de chacun des acteurs vaudois lors du 2^{ème} tour

Jean-Yves Aymon, chef technique cantonal, présente brièvement le nouveau projet ACVF concernant le certificat en gestion d'équipe en partenariat avec BF Formation.

10. Coup de cœur 2019

Jean-Yves présente de manière humoristique le parcours exceptionnel de Claude Vergères qui a été choisi par le comité central pour recevoir le coup de cœur 2019.

Parole est transmise à M. Dominique Blanc, Vice-Président de l'ASF pour les messages de l'ASF

11. Désignation du lieu de la prochaine Assemblée Générale

Le FC Prilly-Sports est candidat pour 2020. L'assemblée accepte par levée des cartes de vote la candidature de ce club. Monsieur Dufour, président du club, confirme sa volonté d'accueillir l'ACVF à Prilly.

Pour information, le FC Echallens est candidat pour 2021 et l'ACVF est à la recherche d'un club pour 2022. Les clubs intéressés peuvent faire acte de candidature par écrit au Comité Central

12. Divers

Avant de passer la parole aux clubs, le Comité Central a plusieurs informations :

Nuit du Football 2019

Gilbert Carrard passe la parole à Vincent Antonioli, Président du FC Lonay pour brève présentation des festivités de la nuit du football qui aura lieu le 29 juin prochain. Le FC Champvent organisera celle de 2020 et le FC Venoge en 2021, une commission identique à celle de la coupe vaudoise sera créé pour organiser ces nuits du football.

Gilbert Carrard passe la parole à Vincent Steinmann qui nous présente les nouveautés du FC Lausanne-Sports. Chacun des clubs présents a reçu 2 billets gratuits pour le match Lausanne- Servette FC du 3 avril 2019. Dans la foulée, Linda Vialatte rappelle qu'Yverdon féminin évolue en ligue nationale A et que chacun est invité à venir suivre les matches à Yverdon.

Le délégué du FC Espagnol Lausanne prend la parole pour deux questions concernant les juniors de son club. Il est surpris que l'ACVF n'ai pas respecté les modalités du championnat de juniors B pour déterminer le champion vaudois et que L'US Terre-Sainte a pu être champion vaudois et du coup recevoir 1000 frs à la nuit du Football. La deuxième question est sur la formation des groupes en Juniors E, il n'est pas satisfait de se retrouver en deuxième degré. Michel Chuard répond brièvement et prendra contact avec le club pour régler ces différents.

13. Contre appel

7 clubs sont absents et seront amendés selon les statuts. Il s'agit du FC Baulmes, Centre portugais Yverdon, FC Ecublens, FC Leysin, FC Porto Lausanne, FC Prangins et le FC Yverdon-Sports.

L'assemblée est levée à 12h15

Le Mont, le 10 mars 2019

Alain Klaus, Secrétaire Général